

# **LA DIRECTION DE LA BRESSOLA : Où sont passés les Droits des salarié(e)s ?**

Cela fait plus d'un an que la procédure contre les écoles La Bressola a commencé. Le délibéré a été prorogé pour la deuxième fois et si tout va bien le jugement aura lieu le 26 janvier 2011.

Cet affaire a été le déclencheur de la naissance d'une intersyndicale transfrontalière formée par la FECGTC (Cgt de Catalunya, rien à voir avec la Cgt française), Solidaires 66, Sud Culture 66, Sud Education 66, Sundep, STE-CNT 66 et la SNPEFP-Cgt 66.

Actuellement le travail sur le terrain porte ses fruits, ne serait-ce que pour les dimensions que tout cela commence à prendre : le Directeur Général de la Bressola, Joan-Pere Le Bihan est en train d'étudier la possibilité de porter plainte par diffamation contre les personnes et les syndicats signataires du communiqué. Il veut leur réclamer 660000€ de dommages et intérêts au prétexte que ce communiqué lui aurait fait perdre des subventions

Retrouver ci-dessous le communiqué ainsi que l'écho dans les médias.